

CIMESCAUT
Société Anonyme
Rue du Coucou, 37
7640 ANTOING

Registre des personnes morales : n° 0405.856.611

M.M. les actionnaires sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui, conformément à l'article 26 des statuts, se tiendra le mardi 27 avril 2010 à 11 heures au siège social de la Société, rue du Coucou 37 à 7640 Antoing.

Ordre du jour

1. Présentation du rapport de gestion, du rapport de contrôle sur les comptes annuels, des comptes consolidés, du rapport de gestion consolidé et du rapport de contrôle consolidé au 31 décembre 2009.

2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Proposition d'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2009

Proposition de verser un dividende net de 10,50 € par action.

4. Décharge aux administrateurs et commissaire en fonction pendant l'exercice 2009.

Proposition de décharge aux administrateurs et commissaire en fonction pendant l'exercice 2009

5. Nomination d'administrateurs

- Proposition de renouveler le mandat de Monsieur Daniel DELMEIRE, administrateur indépendant ;
- Proposition de renouveler le mandat de la SPRL DUFRASNE, représentée par Monsieur Daniel DUFRASNE, administrateur indépendant ;
- Proposition de ratifier de la nomination en qualité d'administrateur de la société, la SPRL F.A.V représentée par Monsieur Danny VANNEVEL, pour la durée restante du mandat de Madame Sylvie BRICHARD qui expirera après l'assemblée générale ordinaire de 2012 ;
- Proposition de nommer en qualité d'administrateur indépendant Madame Béatrice ALIE ;
- Proposition de nommer en qualité d'administrateur indépendant Monsieur Erick ter Hark, présenté à la demande de la SA Cimenteries CBR.

Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 28 des statuts et de déposer leurs titres au moins cinq jours avant la date fixée pour l'Assemblée au siège social, rue du Coucou 37 à Antoing ou au siège de la FORTIS BANQUE, rue Royale 83 à Tournai.

Conformément à l'article 27 des statuts, tout actionnaire empêché peut donner procuration à un autre actionnaire ayant lui-même le droit d'assister à l'Assemblée Générale, pour le représenter et voter en son lieu et place. Si vous désirez vous faire représenter lors de l'Assemblée Générale, vous trouverez un formulaire de procuration à compléter et signer sur notre site web (www.cimescaut.com). Nous vous remercions de remettre l'original de cette procuration à votre mandataire qui devra le remettre au représentant de la Société le jour de l'assemblée générale. Les porteurs de titres dématérialisés doivent déposer auprès de la FORTIS BANQUE, rue Royale 83 à 7500 Tournai, dans le même délai expirant cinq jours avant la date fixée pour l'Assemblée une attestation établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation constatant l'indisponibilité des titres dématérialisés jusqu'à la date de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration,